



Le Francilophone

MAGAZINE DE BRUITPARIF,
L'OBSERVATOIRE DU BRUIT
EN ÎLE-DE-FRANCE

#48


4^E TRIMESTRE 2024

SPÉCIAL 20 ANS DE BRUITPARIF


UN OBSERVATOIRE UNIQUE AU MONDE
QUATRE MISSIONS STRUCTURANTES
VINGT ANS EN VINGT ACTIONS PHARES
ENGAGÉS POUR DEMAIN



Premier plan Anti-Bruit de la Région Île-de-France

Le Conseil régional d'Île-de-France a adopté son premier plan Anti-Bruit lors de la séance plénière de l'Assemblée régionale du 26 septembre 2024. À travers ce plan, la Région a décidé d'amplifier ses efforts pour réduire les nuisances sonores dans le territoire francilien et pour faire de l'Île-de-France une région plus calme et apaisée. À travers 23 actions concrètes, 100 millions d'euros sont mis à disposition d'ici à 2030 pour réduire de 30 % les impacts sanitaires du bruit dans la région et pour protéger 500 000 Franciliens des excès de bruit. Le plan poursuit trois grands objectifs : réduire le bruit provenant des transports, améliorer le confort sonore des Franciliens et développer la prévention auprès des publics les plus fragiles. Il prévoit notamment d'augmenter les crédits régionaux alloués à la pose d'enrobés phoniques et aux murs antibruit, de renforcer la surveillance autour des aéroports, de déployer 100 radars sanction d'ici à 2030, de créer un trophée « Ville calme » et de mettre en place une journée annuelle de dépistage auditif dans les lycées franciliens.  p. 16 et www.bruitparif.fr/la-region-ile-de-france-vote-un-plan-anti-bruit

Signature du partenariat entre le groupe Renault et Bruitparif

Le 10 septembre 2024, le groupe Renault et Bruitparif ont signé une convention de partenariat. Les ingénieurs du groupe Renault ont en effet mis au point une technologie innovante et brevetée appelée APACHE, primée en 2024 par le Conseil national du bruit dans le cadre du concours des Décibels d'Or : équipés de petits boîtiers, une trentaine de véhicules collecteront ainsi bientôt un jeu de données qui caractérisera l'état des chaussées en Île-de-France. Associée au GPS du véhicule, cette technologie permettra de produire à terme le premier cadastre de l'état acoustique réel des chaussées dans notre région. Ce cadastre participera à l'amélioration des cartes stratégiques de bruit et constituera une étape préalable à la priorisation des interventions de rénovation des chaussées. Le but : amenuiser le bruit routier.  p. 14 et www.bruitparif.fr/renault-et-bruitparif-vont-etablir-une-carte-de-l-etat-acoustique-des-chaussees-en-ile-de-france

Cap sur l'échéance 5 !

Alors que les agglomérations et les gestionnaires des grandes infrastructures de transport travaillent encore à finaliser leurs Plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) d'échéance 4 pour une adoption dans les meilleurs délais, le travail de collecte des données pour l'échéance 5 a démarré depuis septembre 2024. Il s'agit d'une étape cruciale qui conditionne la qualité et la fiabilité des cartes stratégiques de bruit qui seront produites par Bruitparif et le Cerema pour 2026 avant d'être adoptées par les autorités compétentes d'ici le 30 juin 2027. En Île-de-France, les services de l'État et Bruitparif proposent une démarche de mutualisation des données et de simplification de la collecte, garante d'efficacité et de cohérence. Bruitparif a centralisé en octobre et novembre 2024 toutes les données disponibles auprès des gestionnaires des voiries situées au sein des quatorze agglomérations de la zone dense francilienne ainsi que les données de la DiRIF sur le réseau régional qu'elle gère. Il s'agit maintenant pour Bruitparif de post-traiter ces données sous SIG et de les téléverser, avant la fin de l'année 2024, sur la plateforme nationale AVATAR mise en place par le Cerema. Les gestionnaires des grandes infrastructures de transports situées en dehors de la zone dense francilienne devront téléverser directement leurs données sur AVATAR. Mail de contact en cas de besoin : csb@bruitparif.fr

2

L'AGENDA



18 novembre 2024

Conseil d'administration et Assemblée générale de Bruitparif, suivis par la célébration des vingt ans de l'association

Du 20 janvier au 2 février 2025

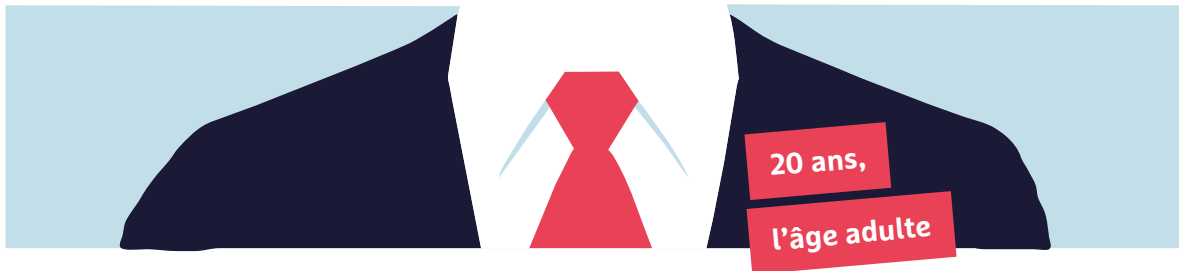
Semaine du son de l'Unesco
 www.lasemaineduson.org

Mars 2025

Mois de l'audition. Deux journées phares marqueront le mois de mars : le lundi 3 mars 2025 sera la Journée mondiale de l'audition placée sous l'égide de l'Organisation mondiale de la santé ( www.who.int/campaigns/world-hearing-day/2025) et le jeudi 13 mars 2025 se déroulera la 28^e édition de la Journée nationale de l'audition organisée par l'Association nationale de l'audition ( <https://journee-audition.org>).

L'occasion pour tous les acteurs de prévention de se mobiliser et d'organiser des actions de sensibilisation aux risques auditifs tout au long du mois !

” edito



Le bruit devient un sujet mûr

Bruitparif fête ses vingt ans. C'est le moment de regarder l'album de famille, de se remémorer avec émotion les anecdotes ou les souvenirs qui nous relient, et de célébrer les nombreuses réussites obtenues.

Comme vous pourrez le constater dans ce numéro spécial du Francilophone consacré à cet anniversaire, ces vingt ans ont permis des accomplissements remarquables. Et je peux l'affirmer d'autant plus que je ne suis arrivé que récemment à la présidence de l'association, et que ce sont donc des éloges que j'adresse à mes prédécesseurs. Bravo à Bruitparif, bravo aux équipes, bravo à toutes les parties prenantes, et bien entendu, bravo à Fanny Mietlicki, sa Directrice, qui porte sur ses épaules cette histoire collective et ce combat essentiel.

Chacun des projets détaillés dans ce numéro a été développé avec des partenaires et des parties prenantes. Car Bruitparif, avec tous ses membres, forme une grande famille : celle des gens qui savent que le bruit est important, et qui veulent que lui soient consacrés l'énergie, les moyens et la visibilité que mérite cet enjeu de santé publique.

Merci et encore bravo.

Mais cette fierté partagée ne doit pas nous enfermer dans le passé. Au contraire, elle est destinée à nous mobiliser encore davantage pour aller plus loin, ensemble. Vingt ans, finalement c'est n'est que le début de l'âge adulte, c'est le moment où, en pleine possession de ses moyens, avec l'enthousiasme que la jeunesse porte encore, on s'apprête à faire de grandes choses.

Quand on regarde vers l'avenir, le premier enjeu sera donc celui de la consolidation de l'association, du passage à l'âge mûr, en quelque sorte. La quasi-*start-up* bouillonnante et hyperactive doit se transformer en une structure plus solide, avec des financements et une équipe inscrite dans la durée. Pour cela, il faut une loi sur le bruit, comme il y en a eu une sur la pollution de l'air. Et il faut inscrire le rôle de Bruitparif dans le cadre de cette future loi, comme l'est celui d'Airparif pour la surveillance de la pollution de l'air. Il faut également renforcer notre écosystème, les liens avec les collectivités et les parties prenantes.

À ce titre, ce vingtième anniversaire coïncide avec le vote du premier plan d'action anti-bruit de la Région Île-de-France. Ce plan s'appuie fortement sur l'expertise de Bruitparif, dont la Région est depuis le début la marraine bienveillante et le financeur principal. Et il s'agit ici d'une démarche unique en France.

Le soutien de tous sera nécessaire pour nous permettre de mener à bien les grands projets de ces prochaines années. Parmi eux, je voudrais tout d'abord citer le passage à la cartographie dynamique. Cela sera un saut qualitatif majeur alors que les cartes réglementaires actuelles ne sont réactualisées que tous les cinq ans. Vient ensuite le déploiement des radars sonores Hydre, dont nous espérons l'homologation en début d'année 2025. Cela pourrait apporter un changement majeur dans l'environnement sonore urbain avec une diminution notable du bruit routier.

Merci encore à tous.

Je nous souhaite de très belles vingt prochaines années, ensemble, au service de la lutte contre le bruit et de la santé des Franciliens.

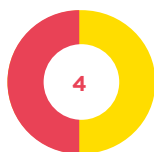


Olivier Blond

*Président de Bruitparif
Délégué spécial à la santé
environnementale
et à la lutte contre la pollution de l'air
à la Région Île-de-France*

Bruitparif, un observatoire unique au monde

Depuis 2004, Bruitparif œuvre pour la qualité de l'environnement sonore en Île-de-France. Pour ce faire, l'association est porteuse de quatre missions d'intérêt général mises en œuvre en respectant six valeurs fondamentales. Son action et ses travaux de recherche reposent sur une gouvernance partagée garante de son indépendance et de son pluralisme et lui assurent désormais un rayonnement à l'échelle internationale.



Bruitparif est né en 2004. Dès 1999, la Région Île-de-France s'était impliquée dans l'accompagnement des communes pour la mise en œuvre de leurs plans d'action de lutte contre le bruit, et la même année, le contrat de plan Etat-Région prévoyait déjà de créer un observatoire régional du bruit.

Création le 29 septembre 2004

À cette époque, l'idée est dans l'air, puisque le 13 février 2003, un colloque de l'association Île-de-France Environnement soutenait aussi la création d'un observatoire régional du bruit. C'est donc le 29 septembre 2004 qu'étaient déposés en préfecture les statuts de l'association loi de 1901 qui portera désormais le nom de Bruitparif. Cette démarche était et reste volontariste, puisque la loi ne prévoit aucune compétence obligatoire des Conseils régionaux en matière de bruit.

L'objet de l'association est alors clair : il s'agit en Île-de-France « *de mesurer le bruit, d'évaluer la gêne sonore, de développer la connaissance, de diffuser toute information et d'élaborer des indicateurs en matière de bruit lié aux infrastructures et au bruit aérien, aux activités économiques, à la vie locale et dans l'habitat.* »

Quatre missions structurantes

La raison d'être de Bruitparif est ainsi de contribuer à l'amélioration de l'environnement sonore et à la lutte contre le bruit en Île-de-France. Pour la déployer, l'association est porteuse de quatre missions d'intérêt général qu'elle met en œuvre en s'appuyant sur ses six valeurs cardinales : expertise, impartialité, transparence, pédagogie, proximité, innovation.

Tout d'abord, il s'agit d'observer l'environnement sonore. À l'aide de son réseau de mesure du bruit, des cartographies qu'il élabore et des études qu'il produit, Bruitparif permet de disposer d'informations fiables et indépendantes sur les niveaux sonores et les expositions au bruit en Île-de-France. L'association vise en deuxième lieu à développer et à améliorer les connaissances : Bruitparif participe ainsi à des études scientifiques et à des projets de recherche appliquée.

Troisième mission clé, accompagner la prise en compte du bruit dans les politiques publiques. À ce titre, Bruitparif accompagne les acteurs dans la définition, l'amélioration et l'évaluation des politiques publiques de prévention et de lutte contre les nuisances sonores. Enfin, la quatrième mission est celle de l'Information et de la sensibilisation, ceci grâce à la diffusion des données, à des études et des informations sur l'environnement sonore et à la sensibilisation du grand public.

Une gouvernance partagée

Pour mener à bien ces missions, Bruitparif s'appuie depuis son origine sur une gouvernance associant étroitement quatre collèges : l'État et ses établissements publics, les collectivités territoriales, les acteurs économiques et enfin les associations, organismes professionnels et personnalités qualifiées. Cette composition et les échanges de vue qu'elle suscite jour après jour sont garants de l'indépendance de l'association, de sa capacité d'innovation et de son rayonnement. À l'échelle francilienne, elle en fait un forum permanent de réflexion et d'action en matière d'environnement sonore.

Depuis sa naissance, Bruitparif a compté sept titulaires de sa présidence : Michel Vampouille (2004-2005), Pascal Marotte (2005-2009), Abdelali Meziane (2009-2011), Julie Nouvion (2012-2016), Didier Gonzales (2016-2021), Robin Reda (2021-2022) et Olivier Blond (depuis 2022). Au 1^{er} octobre 2024, Bruitparif comptait 107 membres, et son équipe était composée de 17 salariés et de trois consultants s'impliquant au quotidien pour mettre en œuvre leurs compétences multiples de haut niveau au service de l'association.

Bruitparif dispose en parallèle d'un Conseil scientifique constitué de neuf experts indépendants extérieurs et porteurs de compétences et de disciplines variées et complémentaires. Ce conseil soutient l'association dans la mise en œuvre de méthodes garanties du niveau de pertinence et de qualité des résultats obtenus, et peut également émettre des avis.

De l'Île-de-France à l'international

À bien des égards, Bruitparif est une structure unique en son genre, et ce, au niveau mondial. Ses travaux contribuent à éclairer les décisions publiques, les associations et les entreprises engagées dans l'amélioration de l'environnement sonore tout en informant et en sensibilisant les citoyens. Ils permettent de faire progresser les connaissances scientifiques ainsi que les méthodes et les technologies de surveillance du bruit. Bruitparif développe ses actions avant tout dans le territoire francilien, mais apporte aussi son expertise aux niveaux national et européen à travers la participation à des groupes de travail et à des études ou par l'intermédiaire de coopérations et de partenariats.

Enfin, Bruitparif est présent à l'international également à travers son dernier-né, sa filiale Viginoiz, qui a vu le jour fin 2020. Structure commerciale, Viginoiz permet de partager les innovations techniques de l'association. Elle permet de valoriser le capteur directionnel Méduse (👁️ p. 7), mais aussi le modèle de radar pédagogique de Bruitparif et, demain, son radar sanction Hydre (👁️ p. 9). Viginoiz contribue ainsi au rayonnement international de l'association, tout comme à son indépendance.

Une action primée à de multiples reprises

2015 : Bruitparif lauréat du *Best Life Environment Project* décerné par la Commission européenne pour son projet Harmonica visant à développer un indice de bruit grand public.

2016 : Bruitparif lauréat du Décibel d'Or (catégorie Santé et environnement) décerné par le Conseil national du bruit pour son dispositif de sensibilisation pédagogique « Kiwi ? ».

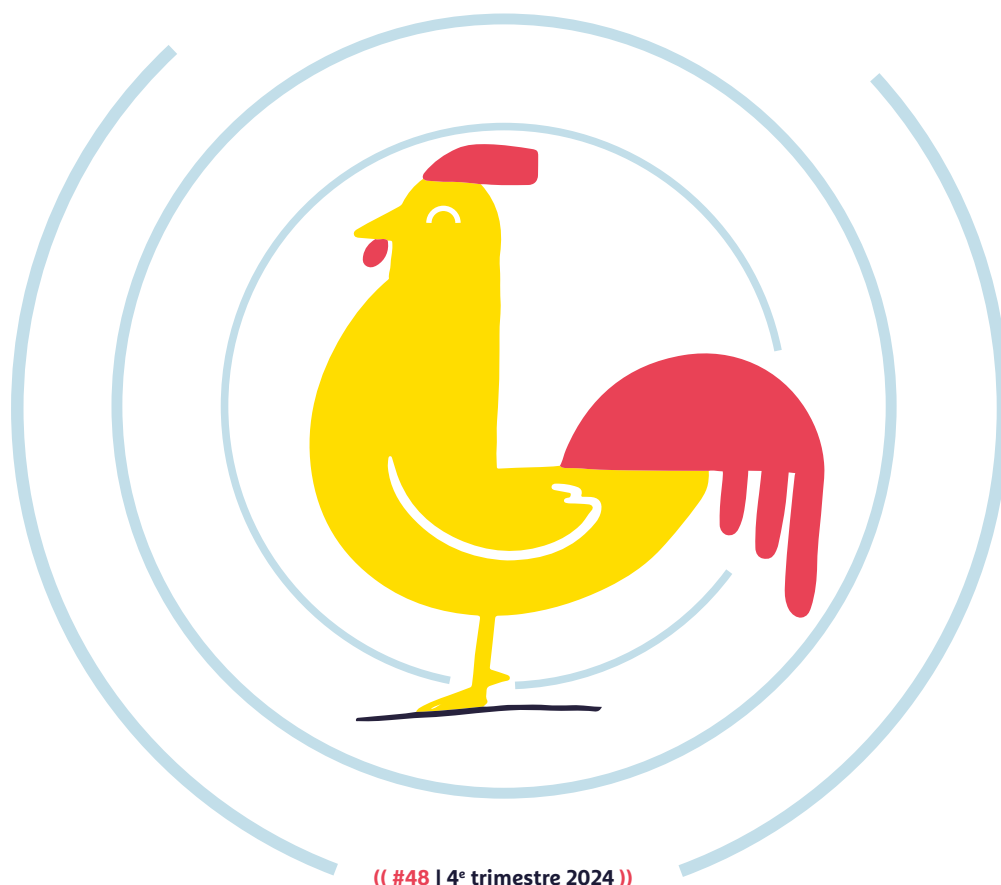
2019 : Bruitparif lauréat du Décibel d'Or (catégorie Produits, outils et méthodes) décerné par le Conseil national du bruit pour son capteur Méduse.

2022 : Bruitparif détient le record mondial du plus grand réseau de surveillance du bruit urbain selon *Guinness World Records*.

2024 : Bruitparif primé par le Conseil national du bruit lors de la remise des Décibels d'Or (catégorie Recherche) pour son radar sonore Hydre.

Encadré 1

5



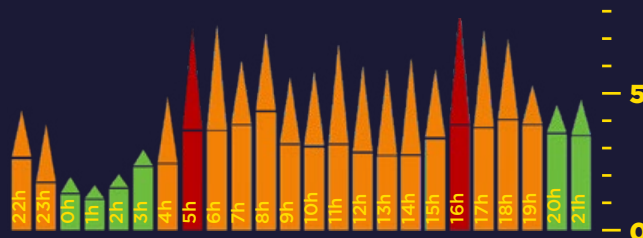
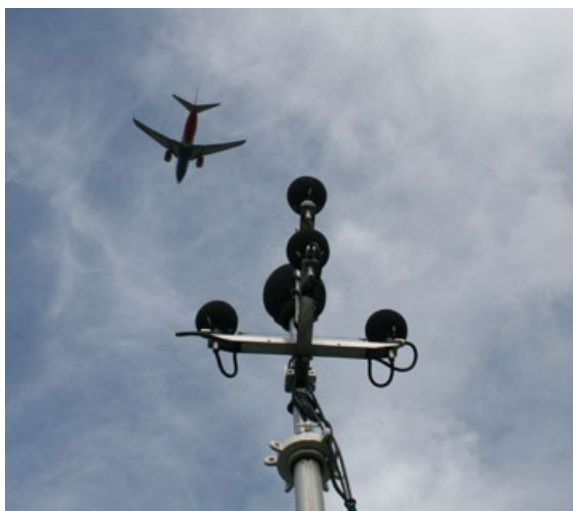
Action 1

L'observatoire Survol

Depuis 2009

Depuis quinze ans, Bruitparif a déployé en France le premier réseau de surveillance du bruit lié au trafic aérien totalement indépendant des acteurs aéroportuaires. Ce réseau est unique en son genre tout d'abord du fait du nombre de capteurs permanents déployés (51 en novembre 2024), mais aussi en raison de la technologie directionnelle utilisée. De plus, les informations diffusées (indicateurs réglementaires mais aussi événementiels) sont particulièrement précises, et la communication ouverte des données collectées est assurée en temps réel ainsi que sur tout l'historique grâce au site Internet <http://survol.bruitparif.fr>.

« Pour les associations de défense des riverains telles que la nôtre, l'observatoire Survol est irremplaçable, considère Françoise Brochot, Présidente de l'Advocnar. Au début des années 2000, nous avons déployé trois stations de mesure associatives pour avoir une idée des niveaux de bruit autour de l'aéroport Paris-Charles de Gaulle, mais lorsque Bruitparif a commencé à mettre en place un réseau de mesure objective du bruit en Île-de-France, y compris autour de ses aéroports, nous avons naturellement décidé de renoncer à documenter le bruit à partir de nos modestes moyens. Au quotidien, le réseau Survol, d'une qualité irréprochable et bénéficiant d'une réputation de neutralité, est irremplaçable. En effet, Survol est uniquement dédié, de par les moyens techniques utilisés, au bruit aérien. Les mesures de bruit temporaires sont aussi très précieuses dans le cadre de nos échanges avec les élus, notamment, et nous disposons ainsi de données incontestables et partagées. »



Action 2

Exemple de variation horaire de l'indice sur 24h.

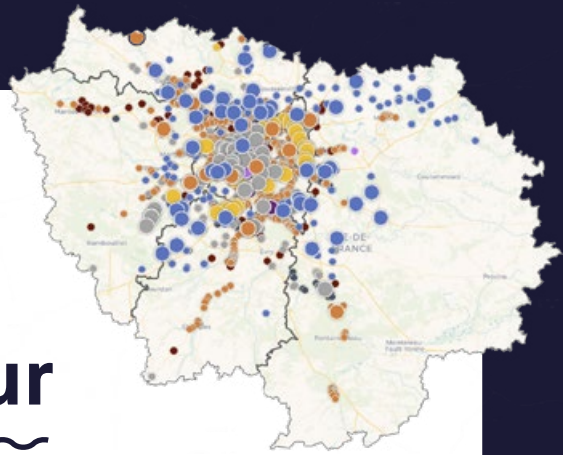
L'indice grand public Harmonica

2011-2015, Prix du Best LIFE Environment Project

À partir de 2011, Bruitparif a développé un indice de bruit grand public dans le cadre du projet Life Harmonica, soutenu par la Commission européenne et mené en partenariat avec Acoucity. L'indice Harmonica permet d'informer simplement sur les deux composantes majeures qui impactent l'environnement sonore : le bruit de fond ambiant et les événements sonores qui en émergent.

La représentation graphique de l'indice permet de diffuser de manière combinée des informations faciles à comprendre. Tout d'abord, l'indice Harmonica délivre directement une note comprise généralement entre 0 et 10 : plus la note est élevée, et plus l'environnement sonore est dégradé. De plus, l'indice est représenté graphiquement par deux formes superposées : un rectangle et un triangle. Le rectangle représente la composante associée au bruit de fond, et le triangle représente la composante événementielle. Enfin, la couleur de l'indice (vert/orange/rouge) permet de situer l'environnement sonore par rapport aux objectifs de qualité de l'Organisation mondiale de la santé et aux valeurs reconnues comme critiques pour le bruit.

« Je suis un incondicional de l'indice Harmonica, affirme le Dr Bertrand Lukacs, Président de l'Association pour une ville souhaitable. Alors que le bruit est un des principaux facteurs de la santé environnementale, la nécessité de la prise de conscience reste énorme. Dans ce contexte, il importe que les non-spécialistes puissent disposer de représentations simples et significatives du niveau de pollution sonore. C'est là que l'indice Harmonica intervient. En effet, les courbes provenant des stations de mesure du bruit sont très difficiles à interpréter pour le profane. Qui plus est, n'afficher que le niveau moyen de bruit élimine totalement la gêne causée par les pics de bruit. C'est donc parce qu'il combine le niveau de bruit de fond et celui des pics de bruits que l'indice Harmonica est particulièrement pertinent. C'est ainsi que je l'utilise couramment, notamment lors de mes rencontres avec des responsables publics. »



Action 3

Le réseau de mesure et la plateforme Rumeur

Depuis 2011

Parce que l'observation du bruit en Île-de-France est la première mission de Bruitparif, le déploiement de stations de mesure a fait partie dès le départ de ses actions prioritaires. En novembre 2024, le réseau de mesure du bruit de l'association compte ainsi 203 stations permanentes dont les relevés sont complétés par des mesures ponctuelles. Pour chaque station, le site Internet <https://rumeur.bruitparif.fr> permet de disposer en temps réel et en toute transparence des données brutes provenant de chaque station à toute échelle de temps, mais aussi d'indicateurs de bruit ambiant ou dédié à une source spécifique, ou encore de comparer plusieurs périodes ou plusieurs sites. Toutes les données collectées peuvent de plus être téléchargées librement.

“ Notre association a beaucoup milité depuis les années 1990 pour la création de Bruitparif, et

nous avons eu le bonheur d'assister à sa création en 2004, se souvient Claude Carsac, de France Nature Environnement Île-de-France. Pour nous, le réseau Rumeur est donc en bonne partie une conquête des associations et pour les associations. Il constitue la pièce essentielle pour l'objectivation des nuisances sonores dans notre région. En effet, cette objectivation est techniquement complexe et au départ difficilement accessible au grand public, et c'est pourquoi les associations accordaient peu de crédit aux données présentées par certains gestionnaires à partir de leurs propres mesures, qu'elles jugeaient non représentatives. Il nous fallait donc des mesures provenant d'un organisme indépendant, ce qui est chose faite grâce à Bruitparif. Nous utilisons ainsi au quotidien la plateforme Rumeur dans le cadre de nos actions et de nos revendications, parce que la question du bruit ne se résume en rien à une simple gêne subjective : c'est une vraie question de santé publique. ”

Action 4

Le capteur Méduse

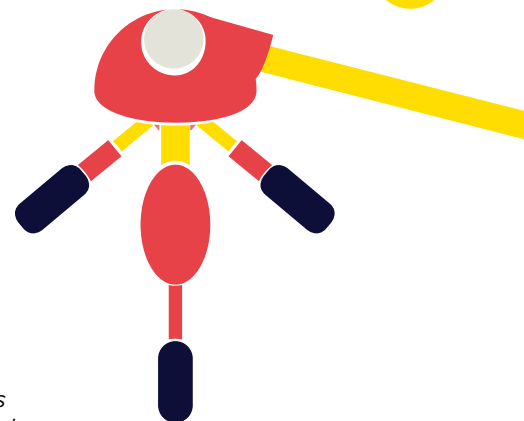
2016-2021, Lauréat d'un Décibel d'Or 2019

À partir de 2016, Bruitparif a mis au point le capteur directionnel Méduse : doté de quatre microphones, il détermine plusieurs fois par seconde d'où provient le bruit dominant, et en projetant ensuite ces niveaux localisés sur une visualisation à 360°, il devient possible de « voir le bruit » : au sein des visualisations produites, les niveaux sonores provenant de chaque direction sont représentés sous forme d'hexagones ou de points colorés qui rendent compte intuitivement de l'intensité des niveaux sonores selon les différentes provenances.

Les utilisations de la Méduse sont très diversifiées. Elles vont des quartiers animés aux chantiers de construction du Grand Paris Express (👁️ p. 11), en passant par la surveillance des nuisances sonores des transports.

“ La Méduse a d'abord été expérimentée sur les quais de Seine, et nous l'utilisons pour pacifier les ports des 12^e et 13^e arrondissements de

Paris, explique Caroline Vallette, de HAROPA PORT. Nous accueillons en effet des activités d'animation et de loisirs le long de ces quais, et les Méduses s'avèrent particulièrement efficaces pour objectiver les nuisances sonores que produisent les établissements et dont se plaignaient au départ beaucoup les riverains. Les mesures directionnelles produites nous ont beaucoup apporté dans le cadre du dialogue avec les différentes parties prenantes, et nous avons ainsi réussi à réguler la situation particulièrement tendue grâce aux relevés des Méduses associés à la Charte des usages en vigueur dans le secteur, que nous avons établie en 2014. Le dispositif déployé permet de partager les données en toute transparence et donc d'objectiver les plaintes : très fiable, la Méduse a ainsi permis de mettre en place un dialogue serein propice à l'apaisement de situations au départ conflictuelles. Nous en sommes donc pleinement satisfaits. ”

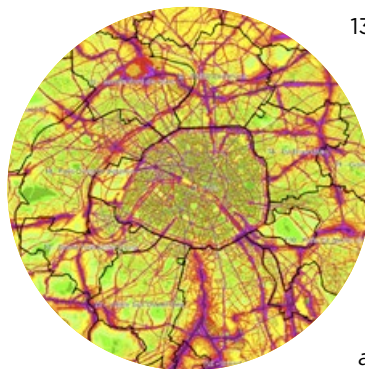


Action 5

Les Cartes stratégiques de bruit et la plateforme carto.bruitparif.fr

Depuis 2017

Depuis la troisième échéance (2017-2018) de l'application de la directive européenne 2002/49/CE, Bruitparif élabore avec ses partenaires l'ensemble des Cartes stratégiques de bruit (CSB) pour la zone dense de l'Île-de-France. L'association les met à disposition de tous grâce à sa plateforme Internet <https://carto.bruitparif.fr>, qui permet aux autorités compétentes en matière de lutte contre les nuisances sonores de publier les informations et documents attendus conformément aux exigences réglementaires, et qui constitue également un outil de référence en matière d'information du public.



131 communes membres, " les CSB produites par Bruitparif sont cruciales pour l'évaluation de l'exposition de ses 7,2 millions d'habitants, première exigence de la directive 2002/49/CE. Cet outil puissant, qui compare cette exposition aux seuils réglementaires nationaux et aux objectifs de l'Organisation mondiale de la santé, est mis à jour tous les cinq ans. Les premières CSB métropolitaines ont été approuvées en juin 2018 dans le cadre de la 3^e échéance de la directive. Celles de la 4^e échéance ont été approuvées en octobre 2023. Sur le périmètre métropolitain, les CSB sont complétées par un diagnostic acoustique approfondi, produit aussi par Bruitparif, essentiel pour l'élaboration du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement métropolitain, actuellement en révision [👁️ ci-dessous]. "

Pour la Métropole du Grand Paris, qui porte la compétence Bruit en lieu et place de ses

Action 6

L'accompagnement à l'élaboration des PPBE

Depuis 2012

Depuis l'échéance 2 (2012-2013) de la directive européenne 2002/49/CE, Bruitparif accompagne les collectivités pour l'élaboration de leurs Plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE), et met à disposition de tous depuis 2018 ces documents via sa plateforme Internet <https://ppbe.bruitparif.fr>. " La période actuelle est celle de l'élaboration des PPBE de quatrième échéance, et elle est assez sensible, puisque la France a été mise en demeure à ce sujet par la Commission européenne en raison de son retard, et que cette dernière a même annoncé saisir la Cour de justice de l'Union européenne pour manquement à l'application de la directive 2002/49/CE, s'inquiète Adeline Live, de la DRIEAT Île-de-France.

Dans ce contexte, les services de l'État doivent

s'assurer de la bonne mise en œuvre de la directive. Grâce à Bruitparif et à ses partenaires, les Cartes stratégiques de bruit (CSB) sont d'ores et déjà réalisées en Île-de-France. À présent, il reste à élaborer les PPBE. L'État est directement responsable de cette élaboration pour les infrastructures dont il est gestionnaire, et doit s'assurer que les autres gestionnaires s'en acquittent dans les délais impartis. Ceci concerne en particulier quatorze agglomérations franciliennes et les différents Conseils départementaux de notre région. C'est ici que l'apport de Bruitparif est irremplaçable dans notre région, puisque l'exercice est complexe : l'association accompagne en effet dans le détail les collectivités pour qu'elles s'approprient la question, tout d'abord pour donner du sens aux CSB et pour les inciter à concevoir et à mettre en œuvre leurs actions de lutte contre le bruit dans l'environnement grâce aux méthodes de travail très complètes qu'elle propose. "

Action 7

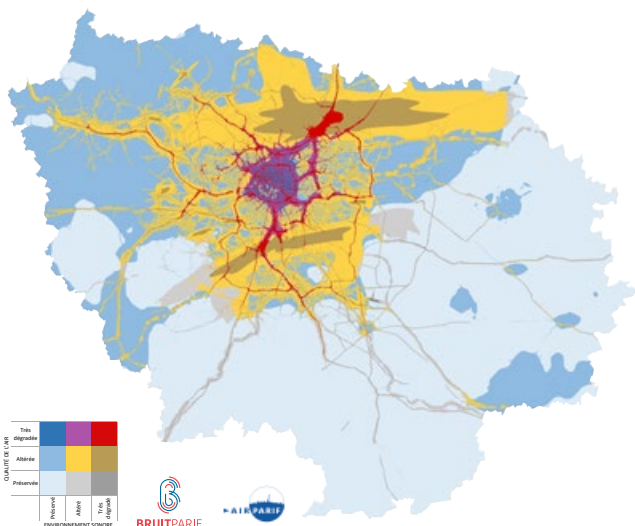
La cartographie croisée Air-bruit

Depuis 2024

Le bruit et la pollution de l'air sont des problèmes environnementaux majeurs dans la région Île-de-France en raison de sa forte densité de population et de la concentration des lieux d'activités et des infrastructures de transport. C'est pourquoi la plateforme <http://carto.airparif.bruitparif.fr> établie par Airparif et Bruitparif met à la disposition des acteurs publics et des citoyens une information sur la co-exposition aux pollutions atmosphériques et sonores au sein de notre région.

Cette cartographie concerne notamment les collectivités souhaitant disposer d'un outil de diagnostic et de hiérarchisation des enjeux, en particulier utile dans la mise en œuvre de leurs politiques visant la protection de la santé des populations, tout en s'adressant aux citoyens et à leurs associations. *“ Pour une association de défense de l'environnement généraliste telle que la nôtre, la cartographie croisée Air-bruit est très précieuse, souligne Mireille Fric, Présidente de l'association Montgeron Environnement. À Montgeron, nous avons organisé le 5 octobre 2024 une présentation qui portait notamment sur celle-ci, puisqu'il s'agit d'un outil essentiel de sensibilisation pour montrer à tous que certaines pollutions majeures sont liées entre elles, notamment à l'échelle de notre commune. Des personnes au départ plutôt focalisées sur la pollution de l'air se sont ainsi intéressées au bruit, et réciproquement. Cette réunion publique a donc été pour nous une pleine réussite sur le plan pédagogique. ”*

La cartographie air-bruit de la région Île-de-France (source : Airparif et Bruitparif).



Action 8

Le radar sonore Hyde

2022-2024, Primé aux Décibels d'Or 2024

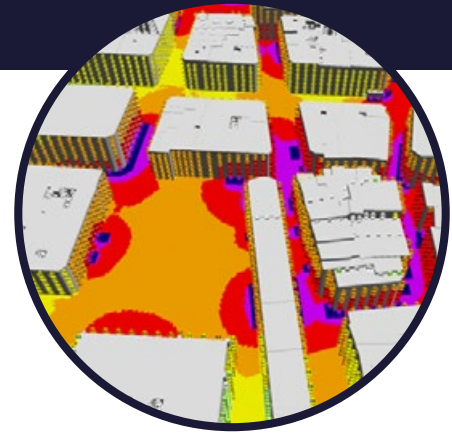
Conçu par Bruitparif, le prototype de radar sonore Hyde à visée de contrôle-sanction des véhicules trop bruyants est testé depuis 2022 dans le cadre d'une expérimentation encadrée au niveau national, ainsi que dans plusieurs villes d'Europe. Ce modèle de radar combine des dispositifs acoustiques inspirés de la technologie du capteur Méduse (👁️ p. 7) et intègre tous les éléments techniques permettant de détecter les infractions relatives au bruit routier, notamment des caméras vidéo et LAPI (Lecture automatisée de plaque d'immatriculation) indispensables pour caractériser les infractions. Bruitparif a déployé son prototype en 2022 dans trois sites franciliens : rue d'Avron (Paris 20^e), le long de la RD5 à Villeneuve-le-Roi (Val-de-Marne) et le long de la RD46 à Saint-Lambert-des-Bois (Yvelines).

“ Nous avons commencé à expérimenter dès 2018 le capteur Méduse dans notre territoire, puisque notre collectivité est très sensible aux nuisances sonores notamment en raison de sa fréquentation courante par des motards durant les beaux jours, explique Anne Grignon, Présidente de la Communauté de communes de la haute vallée de Chevreuse. Notre député Jean-Noël Barrot, depuis devenu Ministre, avait introduit dans la loi d'orientation des mobilités de 2019 la possibilité d'expérimentation de radars sonores acoustiques, et nous nous sommes donc depuis impliqués dans celle du dispositif Hyde, en l'occurrence présent à Saint-Lambert-des-Bois depuis 2022.

Après une phase de test sans verbalisation, nous en sommes actuellement à la phase d'homologation, et la mise en service du radar Hyde avec sanction interviendra dès que celle-ci sera acquise, en principe début 2025. Selon les informations dont nous disposons, le seuil réglementaire de 85 dB(A) devrait être retenu, ce qui serait un seuil très élevé, mais qui aurait au moins le mérite d'introduire la notion selon laquelle le bruit excessif produit par les véhicules routiers est verbalisable. Nous souhaitons donc introduire à terme plusieurs radars sonores sanction dans notre territoire. ”

Action 9

La 1^{ère} cartographie du bruit récréatif



2021-2022

C'est lors de la réunion du Conseil de quartier Halles-Beaubourg-Montorgueil du 17 novembre 2022 que Bruitparif a dévoilé son diagnostic acoustique réalisé pour le compte de la mairie de Paris Centre, ceci à travers une étude pilote ayant permis de réaliser une cartographie du bruit lié aux activités récréatives. Le quartier du secteur Halles-Beaubourg-Montorgueil et de la rue Montmartre est en effet réputé pour sa forte attractivité nocturne du fait d'une concentration importante d'établissements festifs, et cette forte activité récréative située dans un quartier très dense en population entraîne parfois des tensions entre exploitants des établissements, noctambules et riverains.

“ À Paris, le Plan d'amélioration de l'environnement sonore 2016-2020 ne prenait en compte que les bruits des transports, et c'est dans le cadre de l'élaboration de sa version 2021-2026 que nous avons souhaité attirer l'attention sur le bruit lié aux activités récréatives, rapporte Pierre Génin, membre

du collectif Droit au sommeil. En effet, les habitants du quartier Halles-Beaubourg-Montorgueil se plaignaient régulièrement de ce type de nuisances dans le cadre de leur Conseil de quartier. Nous nous sommes donc adressés à notre mairie et à Bruitparif pour élaborer une cartographie pour les documenter et les distinguer du bruit des transports.

À notre grande satisfaction, alors que le modèle d'une telle cartographie n'existait pas au départ, Bruitparif a donc installé un certain nombre de capteurs dans notre quartier et a réussi à calculer les niveaux de bruit dans l'ensemble de ses rues notamment à partir des lieux d'implantation des terrasses. Cette cartographie s'est avérée très robuste, et sa restitution en 2022 a permis de reconnaître officiellement et objectivement les nuisances qui nous empêchent de dormir. Nous avons ainsi appris que le niveau du bruit festif excède très souvent la nuit celui du bruit des transports dans notre quartier et que les espaces préservés y sont fort rares. Il reste maintenant à agir de façon plus déterminée. ”

Action 10

La cartographie dynamique du bruit du boulevard périphérique

2024

“ Nous travaillons de longue date sur l'évolution de notre boulevard périphérique, indique Cécile Honoré, de la Direction de la voirie et des déplacements de la Ville de Paris. En effet, une mission associant tous les groupes politiques du Conseil de Paris a été mise en place en 2018 pour plancher sur son avenir, et a débouché sur la définition de préconisations à moyen et long termes (2030 et 2050) afin de transformer peu à peu ce qui était au départ une autoroute en un boulevard urbain apaisé. À court terme, l'objectif est de pérenniser pour le covoiturage la voie réservée aux délégations lors des Jeux olympiques de Paris 2024. La vitesse maximale est aussi depuis octobre 2024 limitée à 50 km/h sur cet axe majeur.

C'est dans ce contexte qu'à eu lieu au printemps 2023 une concertation publique sous l'égide de la

Commission nationale du débat public. Les garants ont recommandé la mise en place d'un observatoire dédié au boulevard périphérique. Cet observatoire est en cours de déploiement en lien étroit en particulier avec le Cerema, Airparif et Bruitparif afin d'apporter des informations notamment sur le trafic, les pollutions atmosphériques et sonores tout au long des 35 kilomètres de ce boulevard qui ceint Paris.

Dans ce cadre, la cartographie dynamique du bruit routier produit par cette infrastructure, mise en œuvre par Bruitparif, est en construction. Elle s'appuie pour l'essentiel sur les données relatives au parc roulant, aux débits routiers, aux caractéristiques de la chaussée et de l'environnement physique, le tout en relation avec les cinq stations de mesure du bruit disposées le long du boulevard périphérique. La plateforme Internet permettant la restitution des résultats sera prochainement ouverte au public. ”

Action 11

La prévention de terrain lors d'événements musicaux

Depuis 2009

Technoparade, Marche des Fiertés, Solidays, Electric park : autant d'événements extérieurs diffusant des sons amplifiés dans lesquels Bruitparif s'est impliqué depuis une quinzaine d'années pour diffuser des messages de prévention, distribuer des protections auditives et réaliser des mesures des niveaux sonores permettant d'objectiver les risques.

« J'ai connu Bruitparif par le biais d'actions de prévention de terrain, et je peux témoigner que nous constatons actuellement une nette progression de la prévention des risques auditifs, notamment in situ, relève Jean-Louis Horvilleur, audioprothésiste D.E. et Président du Conseil scientifique de Bruitparif. Nous sommes passés en une quinzaine d'années d'une situation où ces actions préventives étaient exceptionnelles à celle d'aujourd'hui, où elles sont de plus en plus mises en œuvre.

Une amélioration importante provient de l'adoption en 2017 d'un nouveau décret relatif à la diffusion des sons amplifiés, qui s'est notamment traduite par une forte généralisation de la prévention, avec diffusion de messages adaptés et distribution de bouchons d'oreilles dans les lieux clos ou ouverts diffusant des sons amplifiés. Les gestionnaires des établissements et les organisateurs de festivals sont désormais tenus d'afficher les niveaux sonores, de mettre à disposition gratuitement des protections auditives et de diffuser des messages de prévention. Les actions pionnières de prévention mises en œuvre par des associations engagées sur le sujet, dont Bruitparif, ont donc porté peu à peu leurs fruits. Face à la diffusion énorme des moyens d'écoute, il reste toutefois un travail considérable à mener pour obtenir une conscientisation large des utilisateurs, et en premier lieu des jeunes à qui le système éducatif devrait apporter un savoir de base sur l'audition dès l'âge le plus tendre. Nos actions préventives prennent ainsi de nouvelles formes : nous intervenons par exemple chaque année depuis 2011 dans une école de DJ, et nous formons des relais pour porter les messages de sensibilisation et de prévention auprès des collégiens et lycéens (voir le programme de sensibilisation Kiwi ? [👁️ p.12]. »



Action 12

La « Météo des chantiers »

Depuis 2016

Depuis huit ans, la Société des grands projets propose à tous les Internautes l'application « Météo des chantiers », qui permet de communiquer de manière innovante sur les chantiers du futur métro Grand Paris Express. Celle-ci informe les riverains de chaque chantier des opérations en cours ou à venir dans les quinze prochains jours et affiche les informations sur les niveaux de bruit en temps réel ainsi que sur des prévisions par journée. L'application envoie aussi aux riverains des alertes en cas d'événements imprévus pouvant affecter leur vie.

Les données de bruit collectées par les capteurs Méduse conçus par Bruitparif (👁️ p. 7) permettent d'afficher le niveau sonore pour les dix dernières minutes, donnent accès à la vue immersive correspondante en sélectionnant « Le bruit en 3D » et fournissent les variations du bruit au cours des sept derniers jours en sélectionnant la rubrique « Courbes de bruit ».

Selon Thibaud Formel, de la Société des grands projets, « contrairement aux sonomètres classiques qui équipent nos chantiers, le capteur Méduse de Bruitparif nous permet de « voir » d'où vient précisément le bruit dont peuvent se plaindre les riverains, ce qui est très apprécié. En tout, quelque 45 de nos sites de travaux ont été ou sont encore équipés de Méduses à ce jour, et d'autres le seront ces prochains mois. En parallèle, la « Météo des chantiers » nous permet de prévenir les riverains de l'évolution future des opérations par grandes phases de travaux, informations que nous actualisons le plus souvent possible et qui permettent dans une certaine mesure aux riverains de s'organiser. »



Action 13

Le programme de sensibilisation « Kiwi ? »

Depuis 2015, Lauréat d'un Décibel d'Or 2016

La détérioration de l'audition peut survenir bien longtemps après les prises de risques : il est donc essentiel de sensibiliser les jeunes publics, en particulier dans un contexte où les nouvelles technologies permettent un accès quasi illimité aux musiques amplifiées très souvent écoutées au casque. Bruitparif a ainsi mis au point en 2015 le programme de sensibilisation aux risques auditifs nommé « Kiwi ? » à destination des collégiens et des lycéens d'Île-de-France. Ce programme convivial fait appel à des contenus numériques et à une animation par un intervenant externe, par un enseignant ou encore par un infirmier scolaire, et est très apprécié des jeunes à qui il s'adresse. Depuis sa mise en place, le programme a été déployé auprès d'environ 10 000 jeunes et a permis de former chaque année une trentaine de nouveaux relais de sensibilisation.

« Le programme « Kiwi » de Bruitparif a rencontré dès le départ totalement les ambitions de notre agence en matière de sensibilisation aux risques auditifs à destination des jeunes, qui était alors une des priorités du Plan régional Santé Environnement, se réjouit Nicolas Herbreteau, de l'Agence régionale de santé Île-de-France. Son grand intérêt est de promouvoir des actions de prévention in situ auprès des collégiens et des lycéens, qui sont des publics à risque, ceci en faisant appel en grande partie à l'autonomie de ces élèves grâce au module interactif proposé. Ces jeunes Franciliens peuvent ainsi prendre conscience des risques qu'ils encourrent en utilisant des appareils de diffusion de sons amplifiés et des casques ou écouteurs, et ceci de façon individualisée grâce au protocole d'évaluation de l'exposition mis en place. Le programme « Kiwi » permet de plus de recueillir des statistiques d'exposition à une échelle assez large, ce qui nous est précieux. »

Action 14

Les enquêtes sur la perception du bruit par les Franciliens

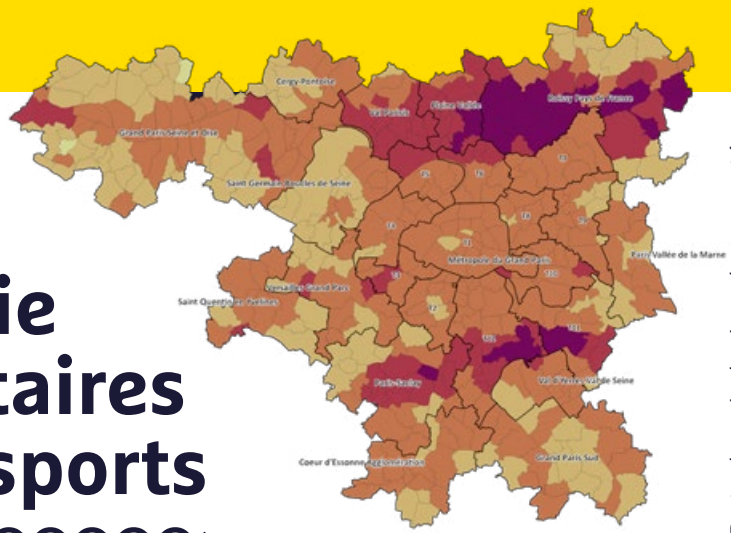
Depuis 2016

Après une première enquête menée en 2016 avec le Crédoc, Bruitparif a renouvelé une telle étude en 2021. Du 2 au 24 novembre 2021, un panel représentatif de 3074 personnes âgées de 15 ans et plus a donc répondu au questionnaire de l'enquête « Qualité de vie et nuisances sonores : opinion et comportement des Franciliens ». L'objectif était de repérer les évolutions sur cinq ans et notamment savoir si le confinement lié au Covid-19 avait ou non modifié le rapport des Franciliens à leur environnement sonore.

Premier enseignement, les nuisances sonores ressortent de plus en plus comme un des inconvénients majeurs liés au fait de vivre en Île-de-France, à un niveau qui rejoint presque désormais celui de la pollution de l'air. D'après les résultats de cette enquête, les Franciliens sont de plus en plus préoccupés par le bruit, qu'ils considèrent même comme la première source de nuisances à l'échelle du quartier.

La gêne vécue varie beaucoup selon les circonstances, la circulation routière et le voisinage restant les deux premières sources de gêne à domicile. Autres points significatifs, les impacts ressentis du bruit ont crû depuis cinq ans et les écoutes à risque au casque ou avec des écouteurs ont encore augmenté. L'étude révèle aussi que les espaces de calme sont recherchés par les Franciliens, qui sont aussi très intéressés par les solutions qui peuvent être mises en œuvre, et qui demandent donc de plus amples informations.

« Les études sur la perception du bruit par les Franciliens, menées pour Bruitparif, confirment, affinent et actualisent les résultats dont nous disposons sur le sujet depuis une quarantaine d'années, analyse le Dr Jean-Dominique Polack, professeur au sein de l'équipe Lutheries Acoustique Musique de l'Institut d'Alembert de Sorbonne Université/CNRS UMR7190 et membre du Conseil scientifique de Bruitparif. Dès 1986, une enquête menée pour l'INRETS avait établi qu'alors, le bruit était déjà au niveau national la première nuisance ressentie à domicile. Cette tendance est encore plus forte dans une région très urbaine telle que l'Île-de-France, ce qui rejoint les conclusions de toutes les enquêtes menées en milieux urbains depuis les mesures effectuées dès les années 1920 au Royaume-Uni. »



Perte de mois de vie en bonne santé en moyenne par individu et par commune

Action 15

La 1^{ère} cartographie des impacts sanitaires du bruit des transports

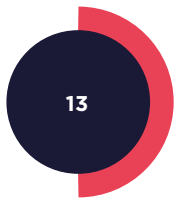
2019

L'exposition au bruit des transports constitue un réel enjeu de santé publique. Afin de guider l'action en matière de réduction des niveaux de bruit ambiant, des méthodes d'évaluation quantitative du risque sanitaire ont donc été développées, et en février 2019, Bruitparif a procédé à la mise à jour des premières évaluations menées en Île-de-France à ce sujet en 2011 et 2015, ceci après la publication en 2018 des nouvelles lignes directrices de l'Organisation mondiale de la santé pour le bruit environnemental.

Dans ce cadre, l'impact du bruit des transports sur la santé des habitants a été évalué en calculant les effets liés à la gêne et aux perturbations du sommeil. Sur cette base, il a été estimé qu'en 2019, le bruit des transports dans la zone dense de l'Île-de-France était responsable de l'ordre de 108 000 années de vie en bonne santé perdues chaque année, ce qui représentait une perte de 10,7 mois par habitant en moyenne au cours d'une vie entière. Ces chiffres,

réactualisés en 2024, montrent une tendance à l'amélioration : 99 200 années de vie en bonne santé perdue (soit - 8 % par rapport à 2019), ce qui représente désormais 9,4 mois de vie en bonne santé perdue en moyenne par individu.

“ Nous nous félicitons de la précision de la cartographie des impacts sanitaires du bruit des transports élaborée par Bruitparif, affirme Didier Gonzales, maire de Villeneuve-le-Roi et ancien Président de Bruitparif. Pour le territoire de la Métropole du Grand Paris, en particulier, ce travail est fondamental, puisqu'il est indispensable pour pouvoir agir avec pertinence d'objectiver la connaissance des lieux où les conséquences néfastes de la première source de bruit dans la zone dense de notre région sont les plus importantes. Pour les collectivités et leurs élus, l'action de Bruitparif est irremplaçable, puisque le bruit est une nuisance très localisée, fortement liée aux réseaux de transports terrestres et aériens, et parce qu'elle pèse lourdement sur la santé de nos concitoyens. ”



Action 16

Le suivi de l'efficacité des enrobés phoniques



Depuis 2012

À partir de 2012, des essais d'installation d'enrobés phoniques ont été réalisés sur le boulevard périphérique, tout d'abord sur une portion de 200 mètres à la hauteur de la porte de Vincennes. De son côté, la Direction des routes Île-de-France (DiRIF) a déployé en 2017 des revêtements de chaussée porteurs de propriétés d'absorption acoustique sur l'autoroute A4 à hauteur des communes de Charenton-le-Pont et de Joinville-le-Pont ainsi que sur l'autoroute A6 au droit de L'Hay-les-Roses.

D'autres opérations de ce type ont été menées également depuis sur plus de 100 km de routes d'intérêt régional ainsi que sur certaines voies de centre-ville comme à Levallois ou encore dans Paris intra-muros, à travers l'expérimentation LIFE Cool and Low Noise Asphalts. Bruitparif a effectué le suivi de l'efficacité sonore de ces nouveaux types

de revêtements, qui peut être très importante et permettre de réduire le bruit jusqu'à 8 dB pour les voies circulées aux vitesses les plus élevées.

“ À Levallois, nous avons souhaité remplacer progressivement l'ensemble des surfaces de nos voiries par des enrobés silencieux, explique Sophie Deschiens, 2^e adjointe à Levallois, Conseillère régionale d'Île-de-France et trésorière de Bruitparif. Nous avons d'abord réalisé des tests dont l'efficacité a été documentée par Bruitparif et qui ont été très positifs, et depuis maintenant quatre ans, nous systématisons cette solution même pour les voies secondaires, puisque la nuisance sonore liée au trafic routier est alors considérablement diminuée : des gains allant jusqu'à 1,6 dB ont ainsi été relevés le long de certaines de nos rues, soit l'équivalent de la réduction qui serait apportée par une baisse d'environ 30 % du trafic. En effet, notre ville proche de Paris est traversante, et cette solution est la meilleure pour le respect de la tranquillité de nos habitants. Nous sommes donc très engagés en sa faveur. ”

Action 17

Le partenariat avec SNCF Réseau

Depuis 2017

C'est le 28 mars 2017 qu'a été signée la première convention de partenariat entre SNCF Réseau et Bruitparif. L'objectif ? Installer des stations de mesure du bruit le long du réseau SNCF francilien, SNCF Réseau poursuivant ainsi sa politique volontariste en matière de gestion et de prévention des nuisances sonores ferroviaires, et Bruitparif étendant son expertise technique et ses outils d'information des Franciliens au domaine du bruit d'origine ferroviaire.

À travers leur partenariat, SNCF Réseau et Bruitparif entendaient dès le départ renforcer le travail d'évaluation du bruit provenant des circulations ferroviaires, ceci afin d'objectiver les phénomènes acoustiques en cause et de créer les bases d'un dialogue transparent et de qualité avec les parties prenantes, en tout premier lieu grâce au site Internet <http://reseau.sncf.bruitparif.fr>. Il s'agissait également d'évaluer l'efficacité des mesures de réduction du bruit ferroviaire mises en place ou qui pourraient être appliquées durant les années à venir.

“ Depuis 2017, treize stations de documentation du bruit ferroviaire ont été installées par Bruitparif le long de nos voies, rapporte Christophe Rosin, de SNCF Réseau. Elles permettent d'apporter au grand public une information très fiable et en temps réel sur les niveaux sonores engendrés par le passage des trains à proximité des lieux équipés, et le site Internet mis en place permet aussi de partager l'ensemble des relevés ponctuels réalisés à notre demande le long de différents points de notre réseau, soit des centaines d'études acoustiques. Nous sommes également très satisfaits de notre coopération avec Bruitparif en ce qui concerne l'observatoire mis en place autour de la ligne Serqueux-Gisors. ”

Grâce à cette collaboration renforcée, Bruitparif et SNCF Réseau ont travaillé ensemble à la mise en œuvre du premier volet de l'expérimentation nationale sur les indicateurs événementiels de bruit ferroviaire, ainsi qu'à la réalisation de l'étude de faisabilité GENIFER portant sur le gêne instantané lié au bruit ferroviaire, qui s'est déroulée auprès de 60 riverains des voies ferrées de la commune de Savigny-sur-Orge.



Action 18

Le cadastre de l'état acoustique des chaussées

Depuis 2024, Primé au Décibel d'Or 2024

“ Afin de pouvoir évaluer la classe acoustique des chaussées, le groupe Renault a récemment mis au point le dispositif APACHE, dont ont été équipées plusieurs Méganes électriques en Île-de-France et qui a débouché sur la mise en place d'un partenariat avec Bruitparif, explique Thomas Antoine, du groupe Renault. L'expérience, qui a déjà commencé, sera ainsi étendue à l'ensemble de la région capitale. ”

Nous avons équipé les véhicules d'un certain nombre de nos collaborateurs, qui circulent dans le territoire francilien au gré de leurs besoins. Grâce aux compétences géomatiques que nous avons développées, nous pouvons à partir de ces circulations construire peu à peu le cadastre de l'état acoustique des chaussées de l'Île-de-France, tous les types de voies étant concernés au moins jusqu'à la vitesse de 110 km/h.

Ce cadastre prend la forme de cartes et de banques de données permettant d'établir des statistiques. Ces données provenant du terrain reflétant l'usure des revêtements sont notamment directement exploitables par Bruitparif, en particulier pour enrichir les modèles qui permettent de dresser les cartes de bruit routier, première source de pollution sonore dans notre région. Cette évolution est particulièrement bienvenue dans la perspective de la généralisation des véhicules électriques, qui ne produisent pour ainsi dire que des bruits de roulement. ”



Action 19

La contribution à l'étude DEBATS

2009-2024, Lauréat d'un Décibel d'Or 2024

Pilotée par l'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires et confiée à l'Université Gustave Eiffel (UMRESTTE), l'étude DEBATS est en France le premier programme de recherche d'ampleur portant sur l'évaluation des effets de l'exposition au bruit des avions sur la santé des riverains d'aéroports. Il a été mis en place aux abords de trois aéroports français (Paris Charles-de-Gaulle, Lyon-Saint-Exupéry et Toulouse-Blagnac) en associant trois approches méthodologiques complémentaires : écologique, individuelle longitudinale et clinique.



En partenariat avec Bruitparif, DEBATS a donné lieu à la publication de nombreux articles scientifiques dans des revues de qualité.

“ Dans le cadre de nos travaux, l'apport de Bruitparif a d'abord été crucial pour nous aider à mieux saisir les caractéristiques des cartes de bruit et estimer l'exposition des participants, se souvient Anne-Sophie Evrard, de l'Université Gustave Eiffel. Ce rôle a été cependant encore plus déterminant dans le cadre de l'étude clinique Sommeil : à ce titre, je dois remercier grandement Matthieu Sineau et Philippe NGuyen : en effet, ce dernier s'est rendu pendant de longues semaines sur le terrain à Paris et surtout à Toulouse pour instrumenter la centaine de personnes impliquées afin de réaliser des mesures acoustiques. Il s'est de plus formé spécifiquement pour pouvoir expliquer aux participants comment porter les actimètres utilisés pour caractériser les troubles du sommeil. La participation de Bruitparif a donc été primordiale, ce dont nous nous félicitons. Par conséquent, le Décibel d'Or que l'étude a reçu récompense à la fois notre université et l'ensemble de ses partenaires. ”

Action 20

La création de Viginoiz

Depuis 2020

“ L'invention du capteur Méduse par Bruitparif a été le catalyseur de la création de notre filiale commerciale, explique Fanny Mietlicki, Directrice de Bruitparif et Présidente de Viginoiz. Ce capteur représentait en effet un atout indéniable sur le marché de la surveillance du bruit dans l'environnement, du fait de sa capacité, brevetée, à localiser le bruit à tout instant et à rendre l'information visible à 360° [👁️ p. 7]. Fin 2020, les instances de Bruitparif ont ainsi voté le principe de création de Viginoiz, constituée sous la forme d'une société par actions simplifiée et dont j'assume la présidence. La société a été officiellement immatriculée le 21 décembre 2020 et est détenue à 100 % par Bruitparif.

Notre premier client a été la société UBY, filiale du groupe Bouygues qui propose des solutions de mesure environnementale des chantiers, notamment le widget « Météo des Chantiers » offrant une solution clé en main d'information en temps réel des riverains de chantiers [👁️ p. 11]. Nous comptons également maintenant une vingtaine de collectivités territoriales parmi nos clients. Celles-ci se sont équipées en radars sonores pédagogiques (couplage d'un capteur Méduse avec des afficheurs diffusant des messages de sensibilisation à destination des conducteurs en cas de bruit excessif) ou en capteurs Méduse pour disposer d'une solution d'aide à la régulation des problématiques de nuisances sonores dans leur territoire.

Dès que le radar sonore Hydre à visée de contrôle sanction aura obtenu son homologation en métrologie légale, Viginoiz en assurera également la commercialisation en France et à l'international. De belles perspectives donc pour cette jeune société, fruit de l'innovation de Bruitparif ! ”

viginoiz

Société par actions simplifiées,
Capital : 200 000 €

+33 1 83 65 40 82
viginoiz@viginoiz.com
www.viginoiz.com



Contre le bruit, la Région Île-de-France agit

Le bruit est une pollution silencieuse. En effet, beaucoup l'ignorent, mais il s'agit de la deuxième cause de morbidité environnementale en France, après la pollution de l'air. Les caractéristiques uniques de la Région Île-de-France — près de 20 % de la population sur 2 % du territoire national — font sa richesse mais se traduisent également par le fait que près d'un million et demi de Franciliens sont quotidiennement exposés à des niveaux de bruit nocifs pour leur santé. Troubles du sommeil, difficultés d'apprentissage, problèmes cardiovasculaires, obésité, diabète... la liste des effets est longue. Les espèces animales qui peuplent notre belle région, sont elles aussi perturbées, aussi bien sur terre que dans les airs.

Contre le bruit, la Région Île-de-France agit. Depuis 2016, nous avons massivement investi dans la rénovation de nos infrastructures de transport en commun et le matériel roulant associé. Le plan très ambitieux de renouvellement du parc d'Île-de-France Mobilités a un impact significatif sur le bruit. Dès 2025, à titre d'exemple, 90 % des bus roulant à Paris seront électriques, donc quasi silencieux. Nous avons également financé 110 kilomètres d'enrobés phoniques et plus de 10 kilomètres de murs antibruit pour protéger les Franciliens du bruit routier. Et plus de mille points noirs du bruit ferroviaire ont été identifiés et traités par l'isolation des façades. Les résultats sont là : les analyses de Bruitparif, que je tiens à saluer pour ses vingt ans d'action,



montrent une réduction générale de l'exposition au bruit dans la zone dense de la région.

Nous avons décidé d'aller plus loin en lançant, fin septembre 2024, un plan antibruit, doté de 100 millions d'euros, pour réduire de 30 % l'exposition au bruit dans la région et protéger 500 000 Franciliens des excès de bruit. Concrètement, les engagements financiers de la Région, dans le cadre du nouveau Contrat de Plan Etat-Région, doubleront contre le bruit ferroviaire, et nous avons décidé d'augmenter de plus de moitié les crédits pour les enrobés phoniques et les murs antibruit sur la route. Nous proposons également de financer 50 % des enrobés phoniques sur le périphérique, une solution bien plus efficace que la réduction de la vitesse proposée par la Ville de Paris. Nous prévoyons le déploiement de 100 radars-sanctions pour verbaliser les deux-roues motorisés bruyants, et le doublement du nombre de capteurs sonores autour des aéroports pour mieux surveiller et

réduire les nuisances aériennes.

Ce plan vise, deuxièmement, à protéger nos jeunes. Ils sont surexposés aux musiques amplifiées, souvent à des volumes dangereux pour leur audition. Aujourd'hui, un jeune sur cinq entre 15 et 35 ans est concerné par des troubles auditifs, dont certains sont irréversibles. C'est un enjeu de santé publique majeur. Nous lançons donc une large sensibilisation des jeunes à la protection de leur audition avec des journées de dépistage dans les lycées.

En tant que premier partenaire de Bruitparif, la Région Île-de-France reste également mobilisée aux côtés des maires et des collectivités pour améliorer le confort sonore des Franciliens. Ensemble, nous sanctuariserons 200 « zones calmes » et créerons des refuges sonores naturels, véritables havres de paix au cœur de la ville.

Je tiens à remercier chaleureusement les équipes de Bruitparif, et en particulier son président Olivier Blond et sa Directrice générale, Fanny Mietlicki, pour leur travail exemplaire, ainsi que toutes les parties prenantes qui ont contribué à faire de ce plan une réalité. Grâce à ces actions collectives, nous pouvons espérer, pour les vingt prochaines années, une Île-de-France où le bruit ne sera plus une fatalité.

Bon anniversaire !

Valérie Péresse,

Présidente du Conseil régional d'Île-de-France



BRUITPARIF

*Observatoire du bruit
en Île-de-France*

Le Francilophone, magazine de Bruitparif

Directeur de publication : Olivier Blond

Rédaction : Fanny Mietlicki / Laurent Hutinet

Conception graphique : Tongui.com

Crédits photo : Bruitparif / Airparif / stock.adobe.com / Renault / Région Île-de-France

ISSN 2263-2239 — Édition en ligne : ISSN 2261-3161

Bruitparif : Axe Pleyel 4, 32 boulevard Ornano, 93200 Saint-Denis

01 83 65 40 40 — demande@bruitparif.fr — www.bruitparif.fr